

Séance ordinaire du dix-sept février 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-septième jour du mois de février deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-01-11

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2014, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 5.1 et 16.2 intitulées :

« **Ressources humaines**

Abolition du poste de conseiller-cadre à la planification stratégique et gouvernance à la Direction générale, création du poste de secrétaire général à la Direction générale et nomination à ce poste

Réf. : RH-2014-006 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Demande à la Société d'habitation du Québec pour l'obtention de logements supplémentaires dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Réf. : URBA-2014-035 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Direction générale**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au Forum de Québec sur les croisières internationales 2014

Réf. : DG-2014-031 »

« **Conseil de la Ville**

Dépôt d'un avis de changement relatif à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville »

« **Comité exécutif**

Désignation de gestionnaires au Groupe de travail sur l'embellissement du secteur portuaire et de la rue Saint-Laurent »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-12

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-01-13

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 février 2014, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2014-00-64 « Création du comité des finances et des ressources humaines de la Ville, abrogation de la résolution CV-2006-05-35 « Formation du nouveau comité des finances de la Ville », abrogation de la résolution CV-2006-01-25

« Création du comité des ressources humaines » et désignation de membres de ce comité » par l'ajout, après les mots « directeur des finances », des mots « et des services administratifs ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-14

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 27 et 28 janvier et des 3 et 4 février 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 27 et 28 janvier et les 3 et 4 février 2014 est déposé.

CV-2014-01-15

Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux à l'égard des exigences pour la certification des résidences privées pour aînés

ATTENDU que le gouvernement du Québec a révisé récemment les critères à l'obtention et au maintien d'une certification d'une résidence privée pour aînés ;

ATTENDU que certaines de ces résidences privées pour aînés sont des organismes à but non lucratif, qui ne sont pas en mesure de répondre aux exigences provinciales sans le soutien du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que d'autres résidences privées pour aînés sont de petites tailles et n'ont pas nécessairement les moyens financiers de répondre à ces exigences ;

ATTENDU que ces exigences gouvernementales pourraient inciter certaines résidences privées pour aînés à renoncer à leur certification, pénalisant ainsi les résidents et particulièrement ceux à faible revenu ;

ATTENDU la demande de soutien présentée à la Ville par les organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine sur le territoire de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux de prévoir l'aide financière nécessaire dans l'établissement d'exigences afin de ne pas compromettre la viabilité des résidences pour aînés de plus petite dimension.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-16

Aide financière à l'Association du hockey mineur Les éclaireurs Chaudière-Etchemin

Réf. : [DG-2014-019](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder à l'Association du hockey mineur Les éclaireurs Chaudière-Étchemin une aide financière de 1 400 \$, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-17

Aide financière au Club lions de Breakeyville inc.

Réf. : [DG-2014-021](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 1 200 \$ au Club lions de Breakeyville inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-18

Modification de la résolution CV-2013-11-34 « Désignations de membres du conseil de la Ville à différents comités, commissions et organismes »

Réf. : [DG-2014-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-11-34 « Désignations de membres du conseil de la Ville à différents comités, commissions et organismes » par le remplacement de l'annexe de cette résolution par l'annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-19

Aide financière à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

Réf. : [DG-2014-027](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant de 2 600 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une aide financière à Écolivres et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-01-20

Aide financière à Écolivres

Réf. : [ENV-MR-2014-009](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder à Écolivres une aide financière de 10 000 \$ par année, pour les années 2014, 2015 et 2016, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à majorité

CV-2014-01-21

Programme de subvention pour l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie

Réf. : [ENV-2014-007](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De renouveler le programme de subvention pour l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie pour une 3^e édition pour un maximum de 350 barils.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-22

Lettre d'entente à intervenir avec la Société de transports de Lévis concernant le prêt d'une ressource professionnelle

Réf. : [INF-GEN-2014-006](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec la Société de transports de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-006, concernant le prêt de service d'une ressource professionnelle en gestion de projets, afin de l'affecter au projet d'implantation de mesures prioritaires de transports en commun sur le boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis) de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-23**Financement de la dépense relative aux travaux de réfection de toitures, travaux d'entretien et de réparation de certains bâtiments de la Ville**Réf. : [INF-BI-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative aux honoraires professionnels et de réfection de toitures, travaux d'entretien et de réparation de certains bâtiments de la Ville, d'affecter un montant de 362 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-24**Approbation des dépenses relatives aux travaux exécutés sur certains chemins municipaux**Réf. : [INF-GEN-2014-009](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 85 154 \$, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-009, conformément aux exigences du ministère des Transports, ces travaux ayant été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-25**Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**Réf. : [INF-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 150 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2014-003, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens de la Ville assurés ou non assurés endommagés suite à un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-26

Détermination et installation de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports du Québec concernant la possibilité d'implanter des arrêts obligatoires en direction nord et sud sur la rue Commerciale (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [INF-GEN-2014-011-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 292° sur la rue des Commandeurs, face à la sortie est des stationnements de la Cité Desjardins de la Coopération, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 293° sur la rue des Commandeurs, face à la sortie ouest des stationnements de la Cité Desjardins de la Coopération, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Lévis.

De demander de nouveau au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'implanter des arrêts obligatoires en direction nord et sud sur la rue Commerciale (secteur Saint-Jean-Chrysostome), à l'intersection du chemin Saint-Louis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-27

Entente de contribution à intervenir avec Anciens combattants Canada pour la restauration du Monument du souvenir aux anciens combattants de Lévis

Réf. : [DVC-ART-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure l'entente de contribution à intervenir avec Anciens combattants Canada pour la restauration du Monument du souvenir, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-003 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente de contribution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-28

Acceptation de la subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du programme de soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2013-2014 et crédits additionnels

Réf. : [DVC-ART-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le maire et la greffière à signer le formulaire d'acceptation de la subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dans le cadre du programme de soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2013-2014, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-004.

D'accorder des crédits additionnels de 3 000 \$ au poste 02-782-40-447, afin de réaliser le projet d'inventaire et traitement sommaire des fonds d'archives faisant partie de la collection de l'œuvre David Déziel, ce montant correspondant à la subvention provenant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au poste 01-383-00-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-29

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-ART-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévus à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-005, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Chœur du cégep de Lévis-Lauzon	1 500 \$
• Chœur a bruyante	1 600 \$
• Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis	3 850 \$
• École de danse élédanse inc.	4 000 \$
• École de musique l'accroche notes	1 600 \$
• Groupe vocal legato inc.	2 000 \$
• Groupe vocal rive-son	2 875 \$
• Presbytère Saint-Nicolas	2 500 \$
• Société d'histoire de Saint-Romuald	4 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-30

Proclamation de la Semaine contre la violence et l'intimidation et déclaration d'engagement de la Ville

Réf. : [DVC-SOC-2014-006](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De proclamer la semaine du 5 au 11 octobre 2014 *Semaine contre la violence et l'intimidation* et de participer lors de cette semaine, à la signature d'une

déclaration commune d’engagement entre les partenaires pour contrer la violence et l’intimidation.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-01-31

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-SPO-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D’accorder aux organismes de la communauté suivants l’aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---|----------|
| ✓ Association de soccer de Chaudière-Est (A.S.C.E.) | 7 073 \$ |
| ✓ Association de soccer Chaudière-Ouest (ASCO) | 8 877 \$ |

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-01-32

Contrat à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d’heures

Réf. : [DVC-SPO-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure le contrat de location à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d’heures, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2014-002, et d’autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-01-33

Aide financière à Rues principales Saint-Romuald inc.

Réf. : [DVC-SPO-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D’accorder une aide financière de 2 000 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-01-34**Financement de la dépense relative à certains honoraires juridiques**Réf. : [FSA-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De financer les dépenses à survenir en 2014 relatives à une contestation judiciaire ou à un litige, à l'égard d'événements antérieurs au 1^{er} janvier 2002, par une appropriation équivalente des excédents de fonctionnement accumulés non spécifiquement appropriés ou réservés des municipalités concernées jusqu'à concurrence de ces excédents de fonctionnement accumulés et, advenant le cas où l'excédent de fonctionnement accumulé d'une municipalité est insuffisant, d'imputer cette dépense à l'année 2014 et d'ajuster en conséquence la taxe spéciale sur la dette en 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-35**Positionnement de la Ville à l'égard du changement de norme sur les paiements de transfert**Réf. : [FSA-TRE-2014-007](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'entériner la position du directeur des Finances et des services administratifs et trésorier de la Ville à l'égard du changement de norme sur les paiements de transfert (subvention) de maintenir la présentation actuelle des subventions pluriannuelles du gouvernement du Québec, telle qu'elle est exposée à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-36**Affectation de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 30 juin au 31 décembre 2013**Réf. : [FSA-TRE-2014-008](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 3 304 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 30 juin au 31 décembre 2013, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-37**Dépôt de listes de certains contrats au 31 janvier 2014**Réf. : [FSA-APP-2014-004](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2014 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2014 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 janvier 2014, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 janvier 2014, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2014-01-38**Financement de la dépense relative à la phase 2 de la modernisation des dossiers d'évaluation**Réf. : [FSA-EVA-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense pour compléter la phase 2 de la modernisation des dossiers d'évaluation au montant maximal de 61 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-39**Dépôt des prévisions budgétaires 2014**Réf. : [FSA-TRE-2014-004](#)

Les prévisions budgétaires 2014, présentées selon le formulaire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sont déposées à titre d'information.

CV-2014-01-40**Attribution de toponymes à des rues**

Réf. : [URBA-PSU-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer les toponymes aux rues suivantes :

Secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville :

- rue 1 : rue du Bôme

Secteur Lévis :

- rue 2 : rue Lorenzo-Auger

Secteur Saint-Romuald :

- rues 1 et 3 : rue de Courchevel
- rue 2 : rue de la Vanoise

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-41

Renonciation au droit de préemption sur le lot 4 840 172 du cadastre du Québec (rue J.-A.-Bombardier, Parc industrielle Bernières, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2014-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De renoncer à l'exercice du droit de préemption prévu à la clause 9.1 de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 20 455 799 à l'égard du lot 4 840 172 du cadastre du Québec, uniquement pour les fins de la transaction à intervenir entre K-2 portes d'acier inc., à titre de vendeur et Les espaces B.T. inc. à titre d'acquéreur, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les espaces B.T. inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-42

Renonciation au bénéfice de servitudes sur le lot 2 059 575 du cadastre du Québec (secteur Pintendre)

Réf. : [DEV-2014-024](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De renoncer au bénéfice des servitudes créées par les actes notariés publiés au bureau de la publicité des droits de Lévis sous les numéros 449 115, 449 116

et 449 117 qui affectent le lot 2 059 575 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-43

Acquisitions du lot 5 454 164 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur une partie du lot 5 454 156 et autres de ce cadastre, affectation d'une somme à la plantation de végétaux et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (prolongement de la rue Misaine, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2014-015](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2014-015 à intervenir avec 9291-8150 Québec inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 454 164 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire de passage à des fins de cercle de virage sur une partie du lot 5 454 174 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 454 175 et 5 454 176 du cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les servitudes d'égouts sur les lots 5 454 156, 5 454 157 et 5 454 174 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De réserver exclusivement la somme de 10 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'achat et la plantation de végétaux sur l'un ou l'autre des lots identifiés au plan de cadastre préparé monsieur Alain Gosselin,

arpenteur-géomètre, le 6 janvier 2014 sous la minute 24 194.

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de non-construction et de non-aménagement à être publié sur le lot 5 454 174 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 244 655 de ce cadastre.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à conserver à l'état naturel, les lots 5 454 177 et 5 454 179 du cadastre du Québec.

D'acquérir à titre gratuit les lots 5 454 177 et 5 454 179 du cadastre du Québec à des fins de conservation à l'état naturel et d'établir une servitude réelle et perpétuelle de non construction et à des fins de conservation sur ces lots, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9291-8150 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-44

Acquisition de servitudes sur une partie des lots 2 384 552 et autres du cadastre du Québec (rue Robitaille et avenue de la Chaudière, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [DEV-2014-016](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 384 552 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 49 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-016, en faveur du lot 2 384 536 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 384 555 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 61 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 384 487 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 384 556 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 61 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 384 487 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 384 557 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 49 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 384 536 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-45

Établissement d'une servitude de non-construction et de non-aménagement sur une partie du lot 5 088 850 du cadastre du Québec et intervention de la Ville à un acte de vente de à intervenir entre Les placements D.T. inc. et Le groupe Maurice inc. (projet Carrefour Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2014-021](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire de non-construction et de non-aménagement sur une partie du lot 5 088 850 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14 464,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-021, en faveur du lot 2 159 385 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements D.T. inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision ainsi que tout document relatif à cette servitude.

D'intervenir à l'acte de vente du lot 5 444 134 du cadastre du Québec à intervenir entre Les placements D.T. inc. et Le groupe Maurice inc., aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements D.T. inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-46

Modification de la résolution CV-2013-11-98 « Acquisition de lots et de servitudes et financement afférent dans le cadre du projet de prolongement des rues Massenet et Berlioz (secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2014-033](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-11-98 « Acquisition de lots et de servitudes et financement afférent dans le cadre du projet de prolongement des rues Massenet et Berlioz (secteur Lévis) » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De confirmer qu'une partie du lot 3 599 745 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 352.2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-033, n'est plus affectée à l'utilité publique et de céder, à titre gratuit, une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur cette partie de lot en faveur de Bell Canada, Vidéotron et Hydro-Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-47

Avenant à l'offre d'achat d'une partie du lot 3 019 588 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, secteur Lévis) et modification de la résolution CV-2012-05-12 « Acquisition des lots 4 956 801 et autres du cadastre du Québec (chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), vente du lot 2 847 327 et d'une parcelle d'un autre lot de ce cadastre et financement afférent »

Réf. : [DEV-2014-035](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'avenant à intervenir avec le Groupe BLGM inc. concernant le lot 5 143 921 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-035 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

De modifier la résolution CV-2012-05-12 « Acquisition des lots 4 956 801 et autres du cadastre du Québec (chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), vente du lot 2 847 327 et d'une parcelle d'un autre lot de ce cadastre et financement afférent » par l'ajout des alinéas suivants :

« De confirmer que le lot 2 847 327 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

De confirmer que la parcelle du lot 3 019 558 du cadastre du Québec d'une superficie de 8 731,8 mètres carrés, tel qu'illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-035, n'est plus affectée à l'utilité publique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-48

Modification à la résolution CV-2013-09-86 « Acquisition d'une partie du lot 2 156 710 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot à 9195-7837 Québec inc., acquisition d'une partie du lot 3 378 683 de ce cadastre (3e Rue, secteur Saint-Romuald) et financement afférent »

Réf. : [DEV-2014-038](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2013-09-86 « Acquisition d'une partie du lot 2 156 710 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot à 9195-7837 Québec inc., acquisition d'une partie du lot 3 378 683 de ce cadastre (3e Rue, secteur Saint-Romuald) et financement afférent » par le remplacement, au premier alinéa, des mots « Gestion MMG inc. » par les mots « La maison MF inc. » et des mots et des chiffres « DEV-2013-141 » par les mots et les chiffres « DEV-2014-038 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-49

Vente d'une partie du lot 4 024 113 du cadastre du Québec à Les entreprises Dumas & fils inc. (terrain situé sur la rue des Calfats, secteur Lévis) et affectation du produit de la vente

Réf. : [DEV-2013-151-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accepter l'offre d'achat de Les entreprises Dumas & fils inc. d'une partie du lot 4 024 113 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-151-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-50

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2014-011-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue du Mont-Marie (secteur Lévis).

CV-2014-01-51

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-20 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

Réf. : [INF-GEN-2014-011-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-20 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Ce règlement a pour objet de modifier les heures où le virage à droite à un feu rouge est interdit sur la rue de l'Église, à l'intersection de la rue Commerciale (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

CV-2014-01-52**Adoption du Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire**Réf. : [DVC-2014-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp de jour et les activités sportives libres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-53**Adoption du Règlement RV-2014-13-16 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux**Réf. : [FSA-TRE-2014-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-16 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeuble ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2014-13-16 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-54

Adoption du Règlement RV-2014-13-17 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Réf. : [FSA-TRE-2014-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-17 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeuble ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-17 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-55

Adoption du Règlement RV-2014-13-18 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Réf. : [FSA-TRE-2014-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-18 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents

déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2014-13-18 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-56

Adoption du Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hauteur maximale des bâtiments dans la zone H1040, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [AGR-2014-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la hauteur maximale des bâtiments principaux autorisés dans la zone H1040 de 10 à 6 étages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-00-46.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-57**Adoption du Règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes de sol, rue de la Crête, secteur Saint-Romuald)**Réf. : [URBA-2014-039](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de d'interdire sur le lot 4 904 392 du cadastre du Québec, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-11-81.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-58**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au Forum de Québec sur les croisières internationales 2014**Réf. : [DG-2014-031](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse à participer au Forum de Québec sur les croisières internationales 2014 qui aura lieu les 27 et 28 février 2014 à Québec et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-59**Dépôt d'un avis de changement relatif à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville**

L'assistante-greffière fait rapport au conseil de la Ville de l'avis de changement relatif à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Serge Côté en déposant cet avis de changement.

CV-2014-01-60**Désignation de gestionnaires au Groupe de travail sur l'embellissement du secteur portuaire et de la rue Saint-Laurent**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller René Fortin

De désigner les gestionnaires Dominic Deslauriers, directeur de l'Urbanisme et des arrondissements, Jean-Claude Belles-Isles, directeur de l'Environnement et Michel Gagné, chef de service à la Direction de la vie communautaire, à titre de représentant de la Ville au Groupe de travail sur l'embellissement du secteur portuaire et de la rue Saint-Laurent qui a pour mandat d'analyser spécifiquement divers scénarios, y compris l'enfouissement des conduites reliant le terminal fluvial Valéro et la raffinerie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-61**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-01-62**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-01-63

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
